

Module n°5 : Mise en place du télétravail

Contexte

Pour vous accompagner sur la QVT, l'Anfh vous propose une boîte à outils mobilisables à la carte. En complément de l'accompagnement à la démarche qualité de vie au travail ainsi que du baromètre proposé par vos délégations, des formations-actions peuvent être déployées indépendamment ou en complément de vos démarches

Objectifs

Connaître le cadre juridique du télétravail ; Comprendre le télétravail et les évolutions organisationnelles qu'il génère ; Construire des outils pertinents pour la mise en oeuvre du télétravail ; Préparer la conduite du changement dans sa structure.

Renseignements complémentaires

Modalités En présentiel ou en distanciel

Code Formule Se rapprocher de votre délégation

Échéance du marché 07 avril 2026

N'hésitez pas à contacter votre délégation après cette date pour vous renseigner sur notre nouvelle offre

Programme

GERESO

Avantages et inconvénients pour la structure et l'agent ; Mise en place d'une charte du télétravail ; Communication et formation : des étapes à ne pas négliger ; Réorganiser un service impacté par le télétravail.

KPMG

Réaliser un diagnostic de l'existant ; Définir les principes de mise en place ou d'élargissement du télétravail ; Mettre en place un suivi du déploiement.

Identifier les leviers et facteurs de mise en œuvre du télétravail ; Évaluer les impacts du déploiement du télétravail à l'échelle des individus, des métiers et des services ; Piloter le déploiement du télétravail ; Suivre et ajuster le télétravail au cours du temps.

Public

Variable selon les modules.

Direction, DRH, RH

Exercice

2026

Code de formation

5-1

Nature

AFR

Organisé par

Variable selon les thématiques

Durée

NON CONNUE A CE JOUR

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences